

que le minimum de 53,123. Il faudrait donc trouver ailleurs la population requise pour se conformer à la loi.

Songeons à la région de Cariboo, car Coast-Chilcotin comprend déjà une partie de cette région, dont le lac Williams et la région environnante. On me dira peut-être que le lac Williams est lui aussi un peu éloigné des autres régions de Coast-Chilcotin. C'est vrai, mais il ne l'est pas autant que les îles Reine-Charlotte, car il y a au moins une sorte de chaussée, entre le lac William et la région côtière de Bella Coola qu'on se propose de retirer de Skeena et d'ajouter à Coast-Chilcotin. Je n'y vois donc aucune objection. A première vue, la chose est sensée sur tous les plans: géographique, économique, social et autres.

Je le répète, une route relie le lac Williams et cette région côtière de Coast-Chilcotin. De plus, il y a une certaine compatibilité entre le lac Williams et les localités situées au Sud, dans la région de Littlewood, des intérêts économiques et sociaux semblables. Je suggérerais que la commission, lorsqu'elle se rendra à ma proposition en redonnant les îles Reine-Charlotte à Skeena comme le désirent presque tous les habitants de ces îles, songe à une autre localité dans la région de Cariboo, soit à 100 Mile House et, sauf erreur, la région comprenant la circonscription ou sous-circonscription de recensement qui englobe 100 Mile House et Exeter, gare ferroviaire. On me dit que la population est de 1,320 âmes dans cet endroit. Ce chiffre, ajouté à celui de 51,997 qu'on obtient en soustrayant la population des îles Reine-Charlotte, donnerait à Coast-Chilcotin une population de 53,317 habitants, supérieure au minimum requis par la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

Si l'on ajoutait à Skeena 3,014 habitants des îles Reine-Charlotte, comme on l'a proposé, la population de Skeena s'élèverait à 58,784 habitants, restant ainsi dans les limites prescrites par la loi. 100 Mile House ferait, si l'on s'en tient à ce projet, partie de la circonscription de Kamloops-Cariboo. Si on l'en retirait pour la placer dans la circonscription proposée de Coast-Chilcotin, Kamloops-Cariboo aurait encore une population de 62,581 âmes, restant également bien en deçà des limites permises par la loi. J'é mets l'opinion que c'est cette solution que devrait adopter la commission.

Qu'il me soit permis de résumer les raisons qui m'ont poussé à appuyer cette solution. D'une part, il n'existe aucun lien géographique, culturel, social ou économique, aucune compatibilité ou corrélation d'aucune sorte, entre les îles Reine-Charlotte et toute autre région de la circonscription projetée de Coast-Chilcotin. D'autre part 100 Mile House et certains autres secteurs de la circonscription en cause ont certains intérêts géographiques, sociaux et économiques en commun et présentent un certain degré de compatibilité.

J'engage également la commission à examiner la situation d'un village indien isolé, du nom de Klemtu. J'ignore le chiffre exact de la population de ce village mais il est relativement faible. Si la commission adopte ma proposition relative aux îles Reine-Charlotte et à 100 Mile House et constate que le chiffre de population de la circonscription ainsi créée est inférieur au chiffre de population prescrit par la loi, je lui serais reconnaissant d'étudier la situation de Klemtu et d'examiner la possibilité de retirer ce village indien de la circonscription projetée de Coast-Chilcotin pour le placer dans la circonscription de Skeena, la ligne de démarcation entre Coast-Chilcotin et Skeena ne devant pas nécessairement suivre le 53° parallèle mais traverser le centre du Détroit de Millbank. Le Détroit de Millbank est un bras de mer dans lequel s'ouvre le Détroit d'Hécate et le Bassin Reine-Charlotte et qui constitue une division naturelle entre la région nord et la région sud. Klemtu, étant situé dans le Nord, serait, à mon avis, mieux à sa place dans la circonscription de Coast-Chilcotin, à cause du Détroit de Millbank qui sépare les deux régions.

Je laisse à la commission le soin de réfléchir là-dessus et lui demande sincèrement d'étudier ces instances qui ne sont pas tant les miennes, puisque, en l'occurrence, je ne suis que le porte-parole des insulaires qui, presque tous, s'opposent à la proposition dans sa forme actuelle.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, on voudra bien me permettre, comme à l'un des députés signataires de la motion du député de Skeena (M. Howard), d'ajouter quelques mots. La circonscription proposée de Coast-Chilcotin comprend une grande tranche de la circonscription actuelle de Comox-Alberni. Je ne m'oppose pas à ce qu'on donne suite à la modification proposée. Mais, à l'instar du député de Skeena, j'estime que le principe dont s'inspire la loi est solide et que